



Conseil économique et social

Distr. générale
10 octobre 2003
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Groupe spécial d'experts du financement
et du transfert de technologies
respectueuses de l'environnement
Genève, 15-19 décembre 2003

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Mandat du Groupe d'experts.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.



Annotations

1. Ouverture de la réunion

Le Coordonnateur, chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, ouvrira la réunion.

2. Élection du Président

Dans sa décision 2003/299 portant création du Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, le Conseil économique et social a décidé que le Président serait élu parmi les experts.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Afin de faciliter les travaux du Groupe d'experts, l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux seront présentés pour examen.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Il souhaitera peut-être également élire un rapporteur et constituer un ou plusieurs comité(s) de rédaction chargé(s) d'aider le Président à établir le projet de rapport du Groupe.

4. Mandat du Groupe d'experts

Partie I

Transfert de technologies respectueuses de l'environnement

a) Examiner et évaluer les initiatives existantes en matière de transfert de technologies respectueuses de l'environnement et de diffusion des connaissances pour la promotion de la gestion durable des forêts auprès des différents pays, secteurs et protagonistes

L'examen et l'évaluation des initiatives devraient notamment porter sur les initiatives entreprises grâce à la coopération Nord-Sud, Nord-Nord et Sud-Sud et aux programmes des membres du Partenariat sur les forêts. Cet examen et cette évaluation par le Groupe d'experts devraient également comprendre une analyse des incitations qui encouragent le transfert des technologies écologiquement rationnelles relatives aux forêts entre les pays et à l'intérieur des pays – pays en développement et en transition, en particulier – dans le secteur privé comme dans le secteur public, ainsi que l'étude des obstacles qui s'y opposent.

b) Recommander des approches pour améliorer le transfert des technologies écologiquement rationnelles relatives aux forêts

Les recommandations du Groupe d'experts pourront, éventuellement, porter sur le rôle des différents moyens d'intervention, notamment les conditions préférentielles, les partenariats entre secteurs public et privé ou la coopération dans la recherche, ainsi que le renforcement des capacités pour l'utilisation et la mise en oeuvre des technologies écologiquement rationnelles actuelles ou naissantes, y compris la télédétection.

Partie II

Financement

c) Examiner les initiatives antérieures concernant le financement

Compte tenu des liens entre eux, l'alinéa c) du point 4 de l'ordre du jour pourrait peut-être être examiné en même temps que les alinéas d), e), g) et h).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les recommandations formulées à l'issue des ateliers de Pretoria (1996), de Croydon (1999) et d'Oslo (2001), les propositions d'action pertinentes du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, ainsi que les documents d'information et les documents stratégiques établis par les organisations membres du Partenariat sur les forêts.

d) Évaluer le rôle et le niveau de l'aide publique au développement consacrée à la gestion durable des forêts

Lorsqu'il examinera l'alinéa d) du point 4, le Groupe d'experts pourrait également envisager les différentes façons d'accroître la disponibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) et déterminer les moyens d'intensifier l'action menée par les pays développés pour s'acquitter de leurs obligations contractées en matière d'APD.

e) Analyser l'efficacité du financement international actuel consacré à la gestion durable des forêts

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les méthodes et mécanismes employés dans le cadre du financement international pour assurer la gestion durable des forêts, analyser les possibilités, les lacunes au niveau des pays, les limites et les priorités des bailleurs de fonds et des bénéficiaires, ainsi que le rôle joué par le Partenariat sur les forêts dans le financement de la gestion durable des forêts. Il pourrait également proposer des mesures pour améliorer l'efficacité du financement et instaurer un climat favorable, aux niveaux national et international, et attirer davantage de fonds de toutes origines.

f) Évaluer les résultats obtenus dans les pays en matière de mobilisation de fonds pour appuyer la gestion durable des forêts

Compte tenu des liens entre eux, l'alinéa f) pourrait peut-être être examiné en même temps que les alinéas d), e), g) et h).

Lorsqu'il examinera l'alinéa f), le Groupe d'experts pourrait se pencher sur les lacunes, les possibilités et les limites des sources et mécanismes de financement actuels pour la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts. Il pourrait aussi proposer de nouvelles approches pour mobiliser davantage de ressources financières nationales et internationales et les utiliser plus efficacement.

g) Évaluer et examiner le rôle du secteur privé dans le financement de la gestion durable des forêts

Lorsqu'il examinera l'alinéa g), le Groupe d'experts pourrait recommander des mesures permettant d'instaurer un climat favorable à l'investissement privé dans la gestion durable des forêts, aux niveaux national et international, et inciter le secteur privé à investir davantage dans le secteur des forêts, en particulier dans les pays en développement ou en transition.

h) Étudier les nouvelles approches possibles en vue d'attirer davantage de fonds pour la gestion durable des forêts

Lorsqu'il examinera l'alinéa h), le Groupe d'experts pourrait inclure dans ses débats des propositions visant à encourager le recours à ces approches afin de répondre aux besoins de financement pour la gestion durable des forêts, notamment grâce à des programmes forestiers nationaux ou à des modalités analogues.

Documentation

Note du Secrétariat sur le financement des technologies écologiquement rationnelles (E/CN.18/AC.2/2003/___)

Note du Secrétariat sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles (E/CN.18/AC.2/2003/___)

5. Questions diverses

Le groupe d'experts voudra peut-être examiner d'autres questions à ce titre.

6. Adoption du rapport

Dans sa décision 2003/299, le Conseil économique et social a décidé que les propositions et les recommandations du Groupe d'experts devront être approuvées par consensus. En l'absence de consensus, les rapports du Groupe devront dûment rendre compte de la diversité des vues exprimées.

Dans la même décision, le Conseil a également décidé que le Groupe d'experts devra établir son rapport en tenant compte des vues de l'ensemble des participants et des contributions reçues et le présenter à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le rapport devra préciser les principaux résultats obtenus à l'issue des travaux du Groupe, notamment les propositions et recommandations devant être examinées ultérieurement par le Forum.
